

Séance ordinaire du 7 août 2017

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour du mois d'août deux mille dix-sept (7 août 2017) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Richard St-Pierre, conseiller, et Mme Francine Boulanger, conseillère, sont absents.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Il faut viser vers la lune, parce qu'au moins si vous échouez, vous finissez dans les étoiles. »

Oscar Wilde

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif aux branchements d'aqueduc et d'égout

7. Adoption de la Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – Version 1.0

8. Politique Familles-Aînés 2015-2017 de la MRC de Maskinongé – Mise à jour Désignation des représentants de la municipalité

9. Désignation des représentants et signataires de la municipalité au sein du comité ad hoc dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics

Séance ordinaire du 7 août 2017

10. *Club de l'Âge d'Or de Saint-Étienne-des-Grès – Remboursement des taxes scolaires*
11. *Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie*
12. *Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL)*
13. *Obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC – Travaux d'urgence – Chemin Petit-Saint-Étienne*
14. *Octroi de contrat – M. Adil Lahnicchi – Ingénieur de la MRC de Maskinongé
Préparation plans et devis – Réfection du chemin Petit-Saint-Étienne
Préparation de la demande d'aide financière pour les travaux*
15. *Octroi de contrat – Techni-Consultant – Gestion de projet – Prolongement aqueduc rue Principale et 6^e Rang vers le secteur des Grès*
16. *Octroi de contrat – Sebci, filiale du Groupe Somavrac - Traitement de sable à l'XTRAGRIP*
17. *Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. – Fourniture de sable abrasif*
18. *Octroi de contrat – Moteurs Électriques Laval Ltée – Réparation de deux pompes – Étangs aérés*
19. *Octroi de contrat – Filets Nad's – Installation d'un filet derrière le marbre Petit terrain parc des Grès*
20. *Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique*
21. *Mandat – Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats – Envoi d'une mise en demeure – Dommages causés au chemin le Petit-Saint-Étienne*
22. *Octroi de contrat – CJS - Tonte de pelouse – Terrain adjacent à la Caisse Desjardins*
23. *Autorisation de signataires – Entente modifiant le contrat d'entretien des espaces verts publics accordé pour les années 2016, 2017 et 2018*
24. *Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglacant*
25. *Autorisation à demander des soumissions publiques pour la construction d'une bâtisse au terrain de soccer*
26. *Colloque sur la sécurité civile - Inscriptions*
27. *Séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie - Inscription*
28. *Nomination d'un Directeur adjoint du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès*
29. *Demande de modification – Ministère des Transports (MTQ) - Dispositions au sujet du stationnement sur le chemin des Dalles*
30. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2016 et des immobilisations ponctuelles*
31. *Demande d'autorisation – Utilisation de rues - Demi-Marathon Marcel-Jobin*
32. *Demande de dérogation mineure de madame Nathalie Duchesneau et monsieur Ronald Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 2 544 619 du cadastre du Québec*
33. *Abrogation résolution numéro 2016-05-210 – Nomination d'une personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales*
34. *Nomination d'une personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales*
35. *COMBEQ – Inscription – Formation 2017*
36. *Tournoi de balle familial – Autorisation d'embauche de moniteurs*
37. *Demande de remboursement – Frais d'inscription – Camp de jour 2017*
38. *Demande d'accès gratuit à la salle communautaire par des bénévoles – Cours de danse country*

Séance ordinaire du 7 août 2017

39. *Demande d'accès gratuit à la salle communautaire et son système de son par les membres du Quatuor Vocal Entre-Nous – Journée musicale au profit de l'Association en déficience intellectuelle*
40. *Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2018 portant sur l'histoire de la santé en Mauricie*
41. *Affaires diverses*
- Période de questions*
42. *Clôture de la séance*

2017-08-308

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. D'entrée de jeu, il fait état de la situation concernant le chemin Petit-Saint-Étienne qui s'est affaissé le lundi 17 juillet. En effet, des dommages ont été causés à la chaussée par un apport d'eau considérable provoqué par une intervention humaine. Il souligne que la municipalité a envoyé, par l'entremise de ses avocats, une mise en demeure aux responsables de cette situation. De plus, il mentionne qu'étant donné l'urgence de la situation, la municipalité a octroyé un contrat, sans appel d'offres, à l'entrepreneur Construction et Pavage Boisvert inc., pour un coût approximatif de 280 000 \$. La municipalité a tenté d'obtenir de l'aide financière par le programme d'aide financière relatif aux inondations, mais étant donné que les dommages causés découlent d'une intervention humaine, l'aide financière a été refusée. Il précise que les travaux débiteront le 8 août et se termineront possiblement dans la semaine du 21 août.

Dans un autre ordre d'idées, le maire annonce que la municipalité, à la suite d'une entente avec Hydro-Québec, a fait installer une borne de recharge électrique dans le stationnement de la salle communautaire et que cette borne de recharge est tarifée au coût de 1 \$ l'heure. Il rappelle aux citoyens qu'il serait important de laisser libre l'emplacement de la borne de recharge pour permettre aux utilisateurs d'y avoir accès lorsque nécessaire.

Le maire poursuit en mentionnant que les lattes entre le stationnement et les terrains de résidences avoisinantes ont été posées au parc des Grès. Il annonce aussi que les aménagements au parc François-Chrétien sont terminés et que les modules de jeux sont installés. Il invite les citoyens à aller y passer du bon temps en famille.

En terminant, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois à participer au méchoui organisé par l'ATJ de St-Thomas qui aura lieu le 19 août prochain, ainsi qu'au plus grand rassemblement annuel de la municipalité, soit le Tournoi familial de balle donnée des sauterelles, qui aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 septembre prochain.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et des séances extraordinaires du 10 juillet 2017 et du 24 juillet 2017 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

Séance ordinaire du 7 août 2017

2017-08-309 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 et des séances extraordinaires du 10 juillet 2017 et du 24 juillet 2017 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2017-08-07 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2017-08-310 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2017-08-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2017-08-311 Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 juillet 2017*, totalisant 162 793,41 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 juillet 2017*, au montant de 200 040,57 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif aux branchements d'aqueduc et d'égout

2017-08-312 **Nicolas Gauthier** donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement relatif aux branchements d'aqueduc et d'égout.

7. Adoption de la Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – Version 1.0

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, conformément à sa politique familiale et soucieuse de répondre aux besoins des familles résidant sur son territoire, désire adopter une politique établissant un programme d'aide financière dans le but d'encourager l'utilisation de couches lavables;

Séance ordinaire du 7 août 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité estime qu'un tel programme ayant pour objet de compenser une partie du coût de l'achat de couches lavables aura pour effet de favoriser le développement durable et de réduire l'impact d'utilisation des couches sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*, version 1.0, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2017-08-313

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version (1.0) de la *Politique établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Politique Familles-Aînés 2015-2017 de la MRC de Maskinongé – Mise à jour Désignation des représentants de la municipalité

CONSIDÉRANT l'expérience positive qui résulte de la *Politique Familles-Aînés 2015-2017* de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'il est bénéfique de se regrouper, MRC et municipalités, afin de favoriser une meilleure synergie et une meilleure cohésion des actions dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille du Québec a mis en place un programme de soutien financier et technique afin de soutenir le milieu municipal dans l'élaboration ou la mise à jour des politiques et plans d'actions pour les aînés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé est admissible à l'Option B du programme de soutien financier, soit la « Demande sur une base collective – volet Mise à jour »;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité participant à cette demande collective doit désigner une personne élue responsable des questions familles-aînés;

2017-08-314

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte que la MRC de Maskinongé dépose une demande de soutien collective afin d'obtenir l'aide du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2017-2018* et que cette dernière coordonne la réalisation de la mise à jour de la *Politique Familles-Aînés 2015-2017*, ainsi que des plans d'actions qui en découlent.

Il est aussi résolu de nommer M. Nicolas Gauthier comme personne élue responsable des questions familles-aînés pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu de nommer M. Frédéric Lamothe comme observateur, lors des rencontres, pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 août 2017

9. Désignation des représentants et signataires de la municipalité au sein du comité ad hoc dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclue entre la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relativement à l'octroi d'une aide financière, dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-Phase III*, pour la construction d'un pavillon multifonctionnel au parc des Grès, qui prévoit, à son annexe A, dans les obligations du bénéficiaire, l'engagement de la municipalité à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT que cette politique mentionne, sommairement, que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale, pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site, en vertu du calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66, tel que stipulé à l'annexe 1, et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

CONSIDÉRANT que la municipalité est dans l'obligation de désigner des représentants et signataires à siéger au sein du comité *ad hoc* mis sur pied pour l'application de la politique;

2017-08-315

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne Mme Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante du propriétaire, soit la municipalité.

Il est aussi résolu de désigner M. Robert Landry, maire, et Mme Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataires de l'entente de frais de service entre le ministère de la Culture et des Communications et la municipalité et du contrat d'acquisition entre la municipalité et l'artiste retenu par le comité *ad hoc*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Club de l'Âge d'Or de Saint-Étienne-des-Grès – Remboursement des taxes scolaires

2017-08-316

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le remboursement au Club de l'Âge d'Or de Saint-Étienne-des-Grès des taxes scolaires des trois dernières années, d'un montant de 1 850,23 \$, conformément à ce qui est mentionné au bail emphytéotique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Inscription Colloque ADMQ – Zone-Mauricie

2017-08-317

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe à participer au colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra le 22 septembre 2017 à la Sucrerie Boisvert et fils inc., à Saint-Stanislas-de-

Séance ordinaire du 7 août 2017

Champlain. La municipalité assumera les frais d'inscription, d'un montant total de 210,00 \$, en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des modalités d'application du volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales, pour la réfection du chemin Le Petit Saint-Étienne;

2017-08-318

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection du chemin Le Petit St-Étienne dans le cadre du *Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local »*, et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC – Travaux d'urgence – Chemin Petit-Saint-Étienne

CONSIDÉRANT que le chemin Petit-Saint-Étienne s'est affaissé et que des travaux d'urgence y sont requis;

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de demander un certificat d'autorisation, pour les travaux d'urgence, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que la municipalité l'a obtenu;

CONSIDÉRANT que le certificat d'autorisation accorde quatre (4) semaines pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2017-08-319

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), qui lui permet de mandater l'entreprise Construction et Pavage Boisvert inc. et d'entamer les travaux d'urgence au chemin Petit-Saint-Étienne, et accepte ses modalités.

Il est aussi résolu que le conseil s'engage, dans un délai de trois mois suivant la signature de cette approbation, à fournir un plan signé et scellé tel que construit par un ingénieur démontrant les ouvrages et/ou travaux réalisés.

Séance ordinaire du 7 août 2017

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir aux dépenses générées par les travaux d'urgence au chemin Petit-Saint-Étienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – M. Adil Lahnicchi – Ingénieur de la MRC de Maskinongé
Préparation plans et devis – Réfection du chemin Petit-Saint-Étienne
Préparation de la demande d'aide financière pour les travaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales, pour la réfection du chemin Le Petit Saint-Étienne;

2017-08-320

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate M. Adil Lahnicchi, Ingénieur à la MRC de Maskinongé, pour la préparation des plans et devis afin d'effectuer la réfection du chemin Petit-Saint-Étienne ainsi que pour la préparation de la demande d'aide financière relative à ces travaux dans le cadre du *Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local »*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Techni-Consultant – Gestion de projet – Prolongement
aqueduc rue Principale et 6^e Rang vers le secteur des Grès

2017-08-321

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'octroi à Techni-Consultant du mandat, à titre de gestionnaire de projet, d'offrir un accompagnement technique durant les étapes d'avant-projet des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Principale et du 6^e Rang, jusqu'au secteur des Grès, pour un montant de 3 950 \$, avant taxes, suivant l'offre de services professionnels datée du 5 juin 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Sebci, filiale du Groupe Somavrac - Traitement de sable
à l'XTRAGRIP

2017-08-322

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Sebci, filiale du Groupe Somavrac, le contrat pour le traitement au liquide de 2 700 tonnes métriques de sable, entreposées au garage municipal, pour la saison 2017-2018, et ce, pour un montant de 21 310 \$, avant taxes, selon l'offre de services professionnels reçue le 25 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. – Fourniture de sable
abrasif

2017-08-323

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Maskimo Construction inc. le contrat pour la fourniture de 4 500 tonnes métriques de sable abrasif pour la

Séance ordinaire du 7 août 2017

saison hivernale 2017-2018, au taux de 4,60 \$ la tonne métrique, pour un total de 20 700 \$, avant taxes, suivant la soumission reçue le 5 juillet 2017.

Il est aussi résolu d'autoriser Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, et Jean-René Duplessis, Directeur des travaux publics, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Moteurs Électriques Laval Ltée – Réparation de deux pompes – Étangs aérés

2017-08-324

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Moteurs Électriques Laval Ltée le contrat pour la réparation de deux (2) pompes utilisées aux étangs aérés de la station d'épuration des eaux usées, pour un montant total de 11 290 \$, avant taxes, suivant les deux (2) soumissions datées du 13 juillet 2017.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Filets Nad's – Installation d'un filet derrière le marbre Petit terrain parc des Grès

2017-08-325

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Filets Nad's le contrat pour l'installation d'un filet derrière le marbre du petit terrain au parc des Grès, au coût de 3 595 \$, avant taxes.

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Octroi de contrat – Solution informatique – Soutien informatique

2017-08-326

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Solution informatique un contrat, d'une banque de temps de vingt (20) heures, pour les services d'un technicien, lors de besoins en soutien informatique, pour un montant de 1 300 \$, avant taxes, suivant la soumission reçue le 26 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Mandat – Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats – Envoi d'une mise en demeure – Dommages causés au chemin le Petit-Saint-Étienne

2017-08-327

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le mandat donné à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats d'envoyer une mise en demeure relative aux dommages causés au chemin le Petit-Saint-Étienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 août 2017

22. Octroi de contrat – CJS - Tonte de pelouse – Terrain adjacent à la Caisse Desjardins

2017-08-328

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde un contrat de tonte de pelouse aux quatre coins de la rue Principale et du chemin des Dalles, plus précisément au terrain adjacent à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, à la Coopérative jeunesse de services (CJS), pour un montant de 100 \$, du 7 août d'août 2017 jusqu'à la fin de la saison.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation de signataires – Entente modifiant le contrat d'entretien des espaces verts publics accordé pour les années 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT la résolution 2015-12-459 par laquelle le conseil municipal octroyait à Les Entreprises M. A. Boisvert inc., ci-appelé le « contractant », le contrat d'entretien des espaces verts publics, pour les années 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT qu'un retard dans les travaux prévus au contrat a été constaté par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec le « contractant », la municipalité concède à retirer quelques emplacements de l'entretien à réaliser pour le reste de l'année 2017 et l'année 2018, pourvu que le « contractant » s'engage à réaliser la tonte de tous les autres emplacements prévus au contrat à chaque semaine, peu importe le niveau d'entretien qui était prévu initialement, et ce, sans coût supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'une entente, à ce sujet, engageant les deux (2) parties, soit la « Municipalité » et le « contractant », est intervenue et qu'elle doit être signée;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2017-08-329

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intervenue entre la « Municipalité » et le « contractant », Les Entreprises M. A. Boisvert inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant

2017-08-330

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel déglaçant, pour la saison hivernale 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 août 2017

25. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la construction d'une bâtisse au terrain de soccer

2017-08-331

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une bâtisse au terrain de soccer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Colloque sur la sécurité civile - Inscriptions

2017-08-332

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Daniel Isabelle, Directeur du Service incendie et un membre bénévole de l'Organisation municipale de sécurité civile, à participer au Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra les 16, 17 et 18 octobre 2017 au Centre de congrès et d'expositions de Lévis. La municipalité assumera les frais d'inscription de 350 \$, tarif au prix régulier, et de 105 \$, tarif pour bénévole, ainsi que les frais de séjour et de déplacement, en considérant que la moitié des dépenses de M. Isabelle sera acquittée par la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie - Inscription

2017-08-333

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Daniel Isabelle, Directeur du Service incendie, à participer à la première d'une série de six (6) formations, dans le cadre du séminaire des cadres gestionnaires en sécurité incendie intitulé « Défis et enjeux des services de sécurité incendie » qui se tiendra le 6 décembre 2017 à Bécancour. La municipalité assumera les frais d'inscription de 140 \$, avant taxes, ainsi que les frais de séjour et de déplacement en considérant que la moitié des dépenses de M. Isabelle sera acquittée par la Municipalité de Saint-Boniface.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Nomination d'un Directeur adjoint du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-05-212 par laquelle le conseil autorisait la Directrice générale et secrétaire-trésorière à entamer un processus d'embauche d'un(e) Directeur(trice) adjoint(e) du Service incendie;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de monsieur Mathieu Ouellette a été retenue;

2017-08-334

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Mathieu Ouellette au poste de Directeur adjoint du Service incendie, à compter du 8 août 2017. Le salaire versé et les conditions sont ceux prévus dans la *Politique de rémunération des cadres du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 août 2017

29. Demande de modification – Ministère des Transports (MTQ) - Dispositions au sujet du stationnement sur le chemin des Dalles

CONSIDÉRANT que le stationnement de voitures sur le chemin des Dalles, des deux (2) côtés de la voie, entre la rue Principale et le Petit-Saint-Étienne, nuit à la circulation des cyclistes et des piétons;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de voitures qui empruntent le chemin des Dalles, ce qui devient dangereux pour les cyclistes et les piétons qui doivent quitter l'accotement et contourner vers le milieu de la voie les voitures qui y sont stationnées pour continuer leur trajet;

CONSIDÉRANT que le chemin des Dalles est une route de juridiction provinciale;

2017-08-335

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'envoi d'une demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il modifie les dispositions au sujet du stationnement en l'interdisant en tout temps sur le chemin des Dalles, sur les deux (2) côtés de la voie, de l'intersection de la rue Principale jusqu'au chemin Petit-Saint-Étienne, pour faciliter la circulation des cyclistes et des piétons et voir ainsi à leur sécurité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2016 et des immobilisations ponctuelles

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui souscrivent aux principes du développement durable et permettent d'optimiser les investissements gouvernementaux et municipaux en infrastructures d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une première mesure consiste en la présentation annuelle d'un bilan de l'usage de l'eau potable, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, Directeur des travaux publics;

2017-08-336

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte et dépose son rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2016, ainsi que le rapport des immobilisations ponctuelles de la municipalité liées à l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Demande d'autorisation – Utilisation de rues - Demi-Marathon Marcel-Jobin

2017-08-337

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, le dimanche 13 août 2017, le Club Milpat Mauricie à emprunter les rues de la municipalité, pour la tenue de la 21^e édition du Demi-Marathon Marcel-Jobin : soit le 6^e Rang et le 7^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 août 2017

32. Demande de dérogation mineure de madame Nathalie Duchesneau et monsieur Ronald Marcoux à l'égard de l'immeuble sis au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, lot 2 544 619 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Nathalie Duchesneau et monsieur Ronald Marcoux consiste, d'une part, à permettre la construction d'une galerie avant en béton constituée de deux paliers dont l'un d'une profondeur de 10 pieds et l'autre de 24 pieds à partir de l'alignement de construction et, d'autre part, à permettre d'inclure une piscine creusée, ainsi qu'une clôture de sécurité pour celle-ci, d'une hauteur de 1,2 mètre au palier de 24 pieds, situé en cour avant de la propriété sise au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, sur le lot 2 544 619 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-07;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 34 du *Règlement de zonage* 234-90 qui autorise les galeries en cour avant pourvu que l'empiètement dans la marge avant n'excède pas 6,6 pieds à partir de l'alignement de construction;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient également aux articles 30.1 et 34 du *Règlement de zonage* 234-90 qui ne permettent pas l'implantation d'une piscine en cour avant, ainsi qu'à l'article 40 qui ne permet pas une hauteur de clôture de plus de 0,75 mètre en cour avant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier, conditionnellement à ce qu'il y ait une marge minimale de 6 pieds (1,83 m) entre la clôture qui borderait la piscine et la ligne de lot (rue). Une telle disposition réduirait la profondeur de la galerie à 31 pieds (9,45 m) et il y aurait 3 pieds (0,9 m) entre la paroi de la piscine et la clôture, ce qui contreviendrait également à l'article 30.3 qui stipule qu'une distance minimale de 1,5 m doit être laissée libre entre la paroi de la piscine et la clôture;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2017-08-338

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Nathalie Duchesneau et monsieur Ronald Marcoux, concernant la propriété sise au 11, 1^{re} rue du Lac-des-Érables, sur le lot 2 544 619 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-07, à l'effet d'autoriser, d'une part, la construction d'une galerie avant en béton constituée de deux paliers, totalisant 31 pieds à partir de l'alignement de construction et, d'autre part, l'installation d'une piscine creusée, ainsi qu'une clôture de sécurité pour celle-ci, d'une hauteur de 1,2 mètre au palier situé en cour avant, en tenant compte de la condition du CCU à ce qu'il y ait une marge minimale de 6 pieds (1,83 m) entre la clôture qui borde la piscine et la ligne de lot (rue), ce qui réduit la profondeur de la galerie à 31 pieds (9,45 m) et la distance à 3 pieds (0,9 m) entre la paroi de la piscine et la clôture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Abrogation résolution numéro 2016-05-210 – Nomination d'une personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2016-05-210 qui désignait Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement, pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*;

Séance ordinaire du 7 août 2017

CONSIDÉRANT que cette dernière désire déléguer les responsabilités liées à cette désignation à l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, Sabrina Charland;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'annuler la désignation de Geneviève Massicotte pour régler les mésententes visées à l'article 36 (*LCM*);

2017-08-339

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès annule la désignation de Geneviève Massicotte pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* et abroge la résolution numéro 2016-05-210.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Nomination d'une personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT que, selon l'article 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*, la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 (*LCM*) et prévoir, conformément à l'article 35 (*LCM*), la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 (*LCM*);

2017-08-340

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne madame Sabrina Charland pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 (*LCM*).

Il est résolu que la rémunération et les dépenses admissibles de la personne désignée soient les mêmes que celles fixées par ses conditions de travail en vigueur en tant qu'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement et, conformément à l'article 41 (*LCM*), cette rémunération et ces dépenses sont réparties au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux.

Il est aussi résolu que tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre, avocat, etc.), lorsque requis et selon la nature du dossier, soient payables par les propriétaires concernés et que, lors d'une intervention, une facture détaillée soit transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

35. COMBEQ – Inscription – Formation 2017

CONSIDÉRANT la résolution 2017-08-340 qui désigne Sabrina Charland pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

2017-08-341

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Sabrina Charland, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, à participer à la formation intitulée « Le rôle de conciliateur-arbitre », le 5 octobre 2017, à Trois-Rivières, au coût de 289,00 \$, plus taxes.

La municipalité assumera les frais d'inscription, ainsi que les frais inhérents à cette formation, dont les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 août 2017

36. Tournoi de balle familial – Autorisation d'embauche de moniteurs

2017-08-342

La résolution
n° 2017-08-342 a
été modifiée par
la résolution
n° 2017-09-370

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de quatre (4) moniteurs pour l'animation du Tournoi de balle familial des Sauterelles, sur une période de deux (2) jours (les 2 et 3 septembre 2017) à raison de huit (8) heures par jour. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, soit 12,25 \$/heure, pour un coût total de 784 \$, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

37. Demande de remboursement – Frais d'inscription – Camp de jour 2017

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Valérie St-Jean dans laquelle cette dernière demande au conseil municipal le remboursement d'une partie des frais de camp de jour pour son fils;

CONSIDÉRANT que son fils n'a fréquenté le camp de jour que durant deux (2) journées, soit les 27 et 28 juin 2017, puisque le 2 juillet 2017, ce dernier s'est blessé en jouant à l'extérieur du camp de jour;

CONSIDÉRANT que, depuis, il n'est pas en état de retourner au camp de jour pour le restant de la saison, suivant le billet du médecin traitant daté du 14 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que madame St-Jean propose de payer les frais des deux (2) jours durant lesquels son fils a fréquenté le camp de jour 2017;

2017-08-343

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le remboursement à madame Valérie St-Jean, d'un montant de 462 \$, équivalent aux frais totaux du camp de jour moins les frais des deux jours où son fils a fréquenté le camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

38. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire par des bénévoles – Cours de danse country

CONSIDÉRANT la correspondance de deux (2) bénévoles, mesdames France Garceau et Laurence Garceau, dans laquelle elles mentionnent qu'elles aimeraient mettre sur pied un cours de danse country et qu'une partie des frais d'inscription serait remise au Club Optimiste de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que ces bénévoles demandent l'accès gratuit à la salle communautaire pour dispenser cette activité qui aurait lieu les lundis soir de 19 h à 20 h 30, du 11 septembre 2017 au 11 décembre 2017, puisqu'il s'agit d'une activité de financement;

CONSIDÉRANT qu'une soirée country serait organisée le 16 décembre 2017, dont tous les profits seraient remis au Club Optimiste de Saint-Étienne-des-Grès;

2017-08-344

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire à mesdames France Garceau et Laurence Garceau, pour la tenue de leurs cours de danse country, soit tous les lundis

Séance ordinaire du 7 août 2017

de 19 h à 20 h 30, du 11 septembre 2017 au 11 décembre 2017, ainsi que pour la soirée country bénéfice aux profits du Club Optimiste, la journée du 16 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

39. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire et son système de son par les membres du Quatuor Vocal Entre-Nous – Journée musicale au profit de l'Association en déficience intellectuelle

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 20 juillet 2017 dans laquelle les membres du Quatuor Vocal Entre-Nous annoncent qu'ils organiseront une journée musicale le samedi 11 novembre 2017, dont les profits générés seront remis à l'Association en déficience intellectuelle;

CONSIDÉRANT que, durant cette journée musicale, les membres demandent un accès gratuit à la salle communautaire, ainsi qu'à son système de son;

2017-08-345

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire et son système de son, aux membres du Quatuor Vocal Entre-Nous, pour la journée musicale qu'ils organisent le samedi 11 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

40. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2018 portant sur l'histoire de la santé en Mauricie

2017-08-346

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de vingt-cinq (25) calendriers historiques, édition 2018, portant sur le thème de l'histoire de la santé en Mauricie, au coût de 10 \$ chacun, pour un montant global de 250 \$, à l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

41. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 12
Fin : 20 h 15.

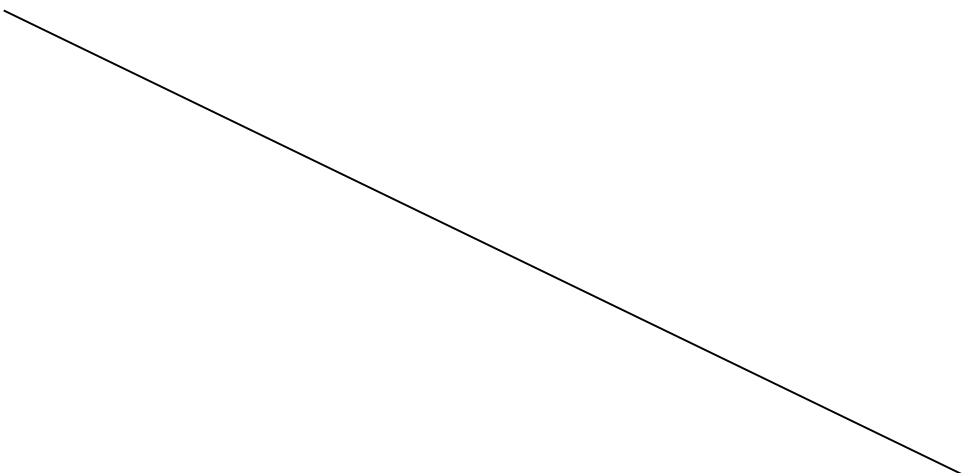
42. Clôture de la séance

2017-08-347

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 août 2017



Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.